



## DÉLIBÉRATION N° 84/2017

## REGLEMENT DU FESTIVAL BILMO. COM

Conseillers en exercice : 29/      Conseillers présents : 22/      Conseillers votants : 26/

L'an deux mil dix-sept le quinze novembre le Conseil Municipal de MONTPON-MENESTEROL dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LOTTERIE, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 8 novembre 2017

**ETAIENT PRESENTS** : M. J-P. LOTTERIE, Maire, Mme DELIBIE, M. RICHARD, Mme GABRIEL, M. DEYSSARD, Mme ROUILLER, MM. WILLIAMS, BLIN, Adjoint, Mmes AUXERRE-RIGOULET, CABROL, COR, GRENIER, MM. MARZAT, BOURDONCLE, Mme BOUTERFAS, MM. BOURDIE, HAERRIG, Mmes GIMENEZ, DUHARD, MAUBON, M. LEPACHELET, Mme COLEY.

**VOTE PAR PROCURATION** :

Mme LAGOUBIE procuration à Mme AUXERRE-RIGOULET, M. SALAT procuration à M. LOTTERIE, Mme ROUSSEAU procuration à Mme DELIBIE, M. MARCADIER procuration à Mme GIMENEZ.

**ETAIENT EXCUSES/ABSENTS** : Mme LAGOUBIE, MM. SALAT, BOS, ROBIC, Mmes CABANNE, ROUSSEAU, M. MARCADIER.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme AUXERRE-RIGOULET

Dans le cadre de l'organisation du festival Bilmo.com, festival de courts-métrages filmés exclusivement avec un téléphone portable ou une tablette, Il est proposé de valider le règlement afférent.

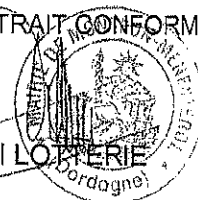
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- valide le règlement intérieur proposé pour le Festival Bilmo Video.com qui est joint à la délibération,
- autorise M. le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document dans le cadre de cette affaire.

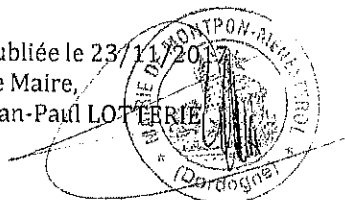
Délibération approuvée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire,

Jean-Paul LOTTERIE



Publiée le 23/11/2017  
Le Maire,  
Jean-Paul LOTTERIE



AR PREFECTURE

024-212402945-20171115-84\_2017-DE  
Regu le 24/11/2017

**BILMO.COM**

**QUI :** les personnes âgées de 16/25 ans. Sont exclus les enfants des élus et du personnel du service culturel. Ils peuvent participer hors concours, être classés, mais ne pourront pas recevoir le prix. Les candidats doivent être nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1993 et le 31 décembre 2002.

**OBJET :** réalisation d'un film exclusivement avec le téléphone portable ou la tablette d'une durée maximale de 5 minutes. Le thème est libre. Un titre doit être désigné. Sont exclus les propos à caractère injurieux, diffamatoire à l'encontre d'une personne, les films à caractère sexuel, religieux.

**JURY:** constitué de personnel du cinéma et/ou du service culturel, de professionnels du cinéma, de personnes du comité cinéma, d'élus. Le jury pré visualise les films et en fonction des critères pré-cités et les sélectionne. Les décisions du jury sont sans appel.

**FORMAT :** Le document doit être recopié de préférence sur un format DVD ou à défaut une clé USB.

**AUTORISATION :** les candidats participants s'engagent à avoir l'autorisation des personnes (ou de leurs représentants légaux) pour les filmer et diffuser leur image. Les candidats (ou leurs représentants légaux) autorisent la mairie de Montpon Ménéstérol à utiliser pour sa communication leur nom, photographie et film.

**DATE :** vendredi 16 mars 2018 en soirée au cinéma le Lascaux. Les inscriptions et les films doivent être déposés au plus tard le vendredi 6 mars auprès du service culturel. Si le nombre des inscrits est inférieur à 5, la commune annulera le concours.

**PRIX :**

1<sup>er</sup> prix : 250 euros

2<sup>nd</sup> prix : 180 euros

3eme prix : 100 euros

**GRILLE DE NOTATION**

⇒ Intérêt du sujet, originalité 50%

⇒ Qualité technique 50%